QUESTION ECRITE

N° 1

Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : Avancement du projet immobilier du Lycée Français International de Pékin.

Quel est l'état d'avancement réel du projet immobilier du Lycée Français International de Pékin après une année de préparation du dossier juridique et financier et surtout après l'autorisation donnée par les autorités chinoises de construire un établissement scolaire sur le terrain choisi, autorisation obtenue à la suite de l'intervention du Président de la République en mai dernier ?

ORIGINE DE LA REPONSE :	
AEFE	

Réponse

L'appel d'offres lancé localement fin 2008 portant sur la location d'un terrain et le projet architectural d'un nouvel établissement à Pékin a conduit à retenir le 17 juin 2009 l'offre du groupement composé de BDAIC, propriétaire des droits du terrain, East Land Properties, développeur et Jacques Ferrier, architecte associé au bureau d'études chinois CAG.

Depuis cette date, des négociations ont été menées avec ce groupement pour la mise au point de l'accord cadre et de tous les marchés qui en découlent (marché de location du terrain, marché de maîtrise d'oeuvre, marché de design institute).

Tous ces marchés sont prêts à être signés. Il reste désormais à disposer de l'accord des autorités de la municipalité de Pékin sur le projet de construction envisagé sur le terrain proposé.

Par note du 27 avril 2010, le bureau des affaires étrangères de la municipalité de Pékin a répondu à l'ambassadeur de France en Chine que le dossier du LFIP recevrait le soutien du Bureau des affaires étrangères et de la Commission de l'urbanisme sous réserves de compléments dans le dossier.

Le dossier a déjà été envoyé à la commission d'urbanisme du district de Chaoyang qui l'aurait transmis avec avis favorable à la commission d'urbanisme de la ville de Pékin. Par ailleurs le bureau des affaires étrangères de la ville de Pékin qui instruit également le dossier a fait connaître le 7 juillet 2010, au cours d'une réunion qui s'est tenue dans les locaux du lycée de Pékin, son soutien au dossier en signalant que le terrain devra être reclassé en terrain à usage éducatif et que le projet devra préciser que le terrain sera loué au LFIP.

Ces demandes ont été retransmises au groupement BDAIC/EAP/J.Ferrier. Des réponses sont attendues très prochainement.